departement DES **DEUX-SEVRES**

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 25 juin 2004

Votants: 39

Convocation du Conseil Municipal:

le 14 juin 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 30 juin 2004

Opération de Renouvellement Urbain - Quartier du Clou-Bouchet -Extension des locaux de l'association 'Atelier de la Cité' - Mise en oeuvre du projet par l'OPAC

[Annexe]

Président:

M. Alain BAUDIN

Présents:

Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Gérard **ZABATTA**

Conseillers:

Mme Andrée CHAREYRE, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Yannick TARDY.

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.

M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.

Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.

M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.

M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés:

Conseillers:

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

AMERU

Opération de Renouvellement Urbain - Quartier du Clou-Bouchet - Extension des locaux de l'association 'Atelier de la Cité' - Mise en oeuvre du projet par l'OPAC

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Association loi 1901, agréée Jeunesse Education Populaire, l'Atelier de la Cité dispense des activités de poterie à ses adhérents et participe à la vie du quartier, favorise les échanges avec l'extérieur et impulse une dynamique à travers l'expression de la créativité et les manifestations qui y sont associées.

Fréquentée par près de 100 personnes (adultes et enfants), en augmentation d'une année sur l'autre, cette structure se trouve trop exigüe dans ses locaux actuels, propriété de l'OPAC.

Afin de donner l'aisance nécessaire à la pratique des activités de poterie et pour répondre aux demandes croissantes, il est convenu de lui mettre à disposition un passage traversant situé rue Michel Chasles au Clou Bouchet à proximité immédiate de l'Atelier.

Les travaux de construction sous Maîtrise d'Ouvrage OPAC ont pour objet de clore ce passage d'une surface au sol de 55 m2 environ et de l'aménager en local dédié. Le coût global de l'opération (travaux, maîtrise d'œuvre, coordonnateur, contrôle) est estimé à environ 35 000 € HT, et sera subventionné à part égale par la Ville de NIORT (50%) et l'Etat (50%), dans le cadre du dispositif Contrat de Ville − Volet Habitat.

Deux conventions de mise à disposition ont été passées lors de l'installation de l'association dans ses locaux actuels : l'une entre l'OPAC propriétaire et la Ville de Niort, l'autre entre la Ville de Niort et l'association « l'Atelier de la Cité ». Au regard du projet d'extension envisagé, il conviendra ultérieurement de passer un avenant à chacune des deux conventions qui recadrera, chacun en ce qui le concerne, les dispositions d'occupation des locaux supplémentaires.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- solliciter l'OPAC Sud Deux-Sèvres pour la mise en œuvre de ce projet selon les modalités de cofinancement figurant cidessus ;
- valider le principe de versement d'une subvention à hauteur de 50% du coût de l'opération à l'OPAC.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 39
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 6

Pour le Maire de Niort **Alain BAUDIN** L'Adjoint au Maire

Gérard NEBAS

Ordre du jour